

76

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Nombre des membres
en exercice : 46

L'an deux mille huit, le 23 juin à 20h00.

Nombre de membres
Présents : 41

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente de Tincques sur convocation du 12 juin 2008.
Présents les membres en exercice.

Nombre de membres
Votants : 41

Excusé ayant donné pouvoir : M. BECOURT ayant donné pouvoir à M. CARTON

Objet de la délibération

Convention avec la Préfecture sur la mise en œuvre de la dématérialisation

Monsieur Henri HOGUET est élu secrétaire de séance.

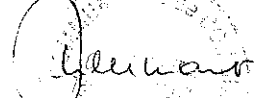
Monsieur le Président souligne que dans le cadre de la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures publiques et notamment le programme « ACTES », il convient de signer une convention avec les services préfectoraux engageant la Communauté de Communes de l'Atrébatie dans cette opération.

Il précise que la CCA sera opératrice en ce qui concerne ses services administratifs, mais aussi le maître d'ouvrage pour l'application de cette démarche au sein des 27 mairies composant la CCA.

Le Président propose donc aux conseillers communautaires de l'autoriser à signer cette convention et d'engager la CCA en tant qu'opératrice au sein de ses services administratifs et en tant que maître d'ouvrage au sein des 27 mairies.

Après délibération, les membres du conseil communautaire autorisent le Président à signer la convention avec les services préfectoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures publiques et à engager la CCA en tant qu'opératrice au sein de ses services et en tant que maître d'ouvrage au sein de 27 mairies.

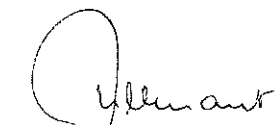
Le Président



Pierre GUILLEMANT

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau du Contrôle Administratif
des Collectivités Locales

Reçu le : - 2 JUL. 2008



Acte rendu exécutoire ce jour
Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 24 juin 2008.

